



## COOPERATION FINANCIERE ALLEMAGNE – RD CONGO

LE GESTIONNAIRE DU FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

### GOPA/AFC CONSULTANTS FCP PHASE II

Adresse : Av. Kumbana N°5, Q/ GB Commune de Ngaliema- KINSHASA/ RDC

Tel. : +243 151 65 859- Email : [martina.ibata@fcprdc.org](mailto:martina.ibata@fcprdc.org); [valery.bahizire@fcprdc.org](mailto:valery.bahizire@fcprdc.org)

---

## **Termes de référence: Audit des "Fonds de disposition"**

N° Réf : TDR n° 04/FCPII/AUDIT/Nov13

### **PARTIE A - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION**

#### **1. CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME**

Vu de nombreux défis constatés après les élections démocratiques de 2006, l'Allemagne a proposé la création d'un « Fonds pour la Consolidation de la Paix » (FCP) à travers la Coopération Financière d'un montant de 50 millions d'euros en Phase I de 2008 à 2012 qui a été complétée par un autre apport de 20 millions d'euros en Phase II en réalisation de 2012 à 2015. La KfW est mandatée pour l'exécution de ce Programme dans le cadre des procédures accélérées et convenues.

Depuis le début de l'exécution du programme (Phase 1) en décembre 2008, le Fonds pour la Consolidation de la Paix poursuit spécifiquement l'objectif de faire bénéficier aux populations des provinces de Kinshasa, du Nord Kivu, du Sud Kivu et du Maniema des investissements dans leurs milieux respectifs pour une redynamisation économique en vue d'une augmentation de leurs revenus. Pour la Phase 2, des actions sont financées en sus dans la Province de Bandundu facilement accessible à partir de la ville de Kinshasa.

Trois principes visent à contribuer à l'atteinte de l'objectif du FCP II : l'utilisation de la main d'œuvre locale par l'approche de la haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) selon possibilité, la rapidité de la mise en œuvre des moyens pour créer des impacts positifs attendus et la mise en évidence dans la réalisation (visibilité) des projets. De plus, la durabilité des œuvres (Qualité et modalités d'exploitation) obtiendra plus d'attention dans l'exécution.

Des projets dans les secteurs suivants sont financés :

- Reconstruction de l'infrastructure économique comme des routes et pistes agricoles, ponts, marchés etc. à haute intensité de main d'œuvre
- Reconstruction et équipement de l'infrastructure sociale (écoles, centres de santé) à condition que le fonctionnement soit assuré durablement
- Activités dans le secteur agricole et élevage comme la promotion des semenciers (particulièrement pour des variétés résistantes), des systèmes d'irrigation, des machines simples et des magasins etc.

Note : par machines simples, nous entendons " l'installation des unités de transformation"

A part les investissements proprement dits, les actions du Fonds sont accompagnées/renforcées par les activités ci-dessous organisées par le Gestionnaire sous la collaboration des Promoteurs individuels :

- la mise en œuvre d'une stratégie de communication maximisant le nombre de personnes qui sont informées du Fonds et de ses impacts ;
- l'implication des femmes dans la zone du Programme, des aspects genre sont à intégrer dans chaque projet ;

- la participation à la lutte contre le VIH/SIDA par une intégration systématique de la protection/sensibilisation contre le VIH/SIDA dans chaque projet et dans les environnements des projets ;
- les actions conformes au principe de « Do No Harm », incluant les études des aspects réduisant et/ou aggravant des conflits lors de l'analyse des projets, les mesures aptes à une réduction du potentiel de conflits et le suivi des projets lors de leur réalisation et mise en œuvre afin de pouvoir réagir aux impacts négatifs inattendus ;
- le suivi de ses opérations et de l'impact des projets selon le principe de visibilité et de réduction des conflits ;
- le maintien d'une transparence de mise en œuvre des actions vis-à-vis du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, du Gouvernement Allemand, de la KfW, des autres bailleurs et partenaires, ainsi que des populations cibles.

## 2. MISSION COURT TERME ACTUELLE

L'expertise à recruter fournira un rapport d'audit financier au Gestionnaire du *Fonds pour la Consolidation de la Paix* dans le cadre des fonds de dispositions projets et Etudes et sous contrats.

### Objectif

1. L'objectif de l'audit des fonds de disposition (Numéros de fonds : 2008 66 145, projets et 2008 65 402, Etudes et Sous contrats) y compris les comptes spéciaux ouverts auprès de *la ProCredit Bank Congo* est de permettre à l'auditeur de donner son avis sur les rapports financiers (c.-à-d. situation des comptes et situation cumulée comme définie à l'annexe « Procédure de versement » de la convention séparée) et les relevés de dépenses basés sur les demandes de réapprovisionnement du /des fonds de disposition. Des dépenses de cette nature ont été effectuées dans le cadre de l'apport financier No 2011 66 800 de la KfW pour le financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix en RD Congo « FCP/GOPA ».
2. La Période à auditer s'étend sur la durée du projet du 01 novembre 2012 à 02 novembre 2015 sera effectué annuellement.  
Le premier audit s'effectuera sur la première année du 3 novembre 2012 au 02 novembre 2013.

Au cours de la Période à auditer des versements d'un montant cumulé de presque 1.444.000 USD ont été transférés au fonds de disposition sur les comptes des **Projets** et comptes **Etudes et Sous-Contrats**.

### Etendue

3. L'audit sera effectué en conformité avec les normes internationales d'audit publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board de la Fédération internationale des experts comptables et, en particulier, par référence à la norme ISA 800 (Rapport de l'auditeur sur des missions d'audit spéciales). L'audit comportera tous les essais et contrôles que l'auditeur estime nécessaires. L'auditeur prendra note qu'il aura à réaliser un audit de conformité et non un audit statutaire régulier aux fins de la mission qui lui est confiée.

Le promoteur du projet (le Gestionnaire du Programme) sera responsable de la préparation des rapports financiers et des relevés de dépenses à partir des preuves de paiement et versements effectués comme base comptable. L'information financière est à établir en conformité avec des normes comptables appliquées de façon cohérente et compte tenu des dispositions du contrat de financement correspondant y compris la convention séparée.

Dans son avis exprimé dans le rapport d'audit, l'auditeur précisera explicitement si

- a) les paiements à partir du fonds de disposition ont été faits en accord avec les conditions du contrat de financement correspondant et la convention séparée y relative. Toute dépense non éligible éventuellement identifiée est à indiquer séparément.
- b) le fonds de disposition a été géré en conformité avec les dispositions du contrat de financement correspondant et la convention séparée y relative (y compris les Conditions complémentaires de la KfW pour des paiements dans le cadre de la procédure de fonds de disposition). Cela vaut également pour des produits d'intérêts.
- c) les dépenses sont justifiées par des preuves correspondantes et fiables. Tous les justificatifs et documents d'appui concernant les relevés de dépenses soumis en fondement des demandes de réapprovisionnement ont été rendus à sa disposition.
- d) les relevés de dépenses audités constituent une base fiable des demandes de réapprovisionnement concernées. Il devrait y avoir des liens précis entre les relevés de dépenses, les demandes de réapprovisionnement soumises à la KfW et les documents comptables.
- e) les biens et services financés ont été attribués en conformité avec les dispositions du contrat de financement correspondant et la convention séparée y relative.
- f) des défaillances et faiblesses spécifiques ont été identifiées dans les systèmes internes et procédures de contrôle du Gestionnaire. Toute défaillance constatée est indiquée séparément.

## Rapports

4. Le **rapport d'audit** devra
  - (a) être rédigé par l'auditeur en langue française ;
  - (b) spécifier tous les aspects précisés aux paragraphes qui précèdent (« Etendue »).
  - (c) inclure les termes de référence comme partie intégrante ;
  - (d) contenir un tableau présentant les recettes et les décaissements sur la Période auditée ;
  - (e) comporter le solde du compte spécial ainsi que, le cas échéant, le solde de tous les sous-comptes au début et à la fin de la Période auditée ;
  - (f) inclure l'évaluation et quantification par l'auditeur des effets de défaillances spécifiques éventuelles.
5. S'il l'estime nécessaire l'auditeur préparera, de plus, une "**lettre à la direction**" dans laquelle il:

- a) formulera des commentaires et observations sur les documents, systèmes et contrôles comptables qu'il aura examinés au cours de l'audit (dans la mesure où cela est nécessaire à la compréhension des rapports financiers et des relevés de dépenses) ;
- b) identifiera des défaillances et faiblesses spécifiques dans les systèmes et procédures de contrôle du Gestionnaire dont il a eu connaissance, notamment dans le domaine du décaissement, de l'approvisionnement, du stockage et des opérations de paiement, et formulera des recommandations pour qu'il soit remédié à ces défaillances ou faiblesses;
- c) informera sur les mesures prises par les responsables du Gestionnaire pour remédier aux défaillances et faiblesses relevées dans le passé ;
- d) signalera au Gestionnaire tout autre aspect qu'il considère opportun.

## **Paiement**

6. Les factures de l'auditeur seront transmises au Gestionnaire du FCP pour paiements :

**Adresse** : 5, Avenue Kumbana, Q. GB, Commune de Ngaliema-Kinshasa  
**e-mail** : [martina.ibata@fcprdc.org](mailto:martina.ibata@fcprdc.org); [valery.bahizire@fcprdc.org](mailto:valery.bahizire@fcprdc.org)

## **Partie B - CONDITIONS DE SOUMISSION**

### **7. Contenu de l'offre**

L'offre doit contenir :

Une seule enveloppe extérieure contenant :

a).des références des missions similaires des trois dernières années ( au format du soumissionnaire, mais en indiquant clairement , les coordonnées du Client, la période de la mission, le projet ou l'organisme audité, la partie du budget audité et le montant du contrat de l'auditeur ). Le soumissionnaire devra avoir accompli au moins deux missions dont la somme auditée est supérieure au présent montant à auditer indiqué au point 2.2 des TDRs

b). une offre financière qui indique séparément

- la partie remboursable (frais de voyage, frais de transport)
- la partie du coût unitaire de l'expert

Les offres sont attendues au plus tard le vendredi 20 décembre 2013 à 16h00 dans les bureaux du FCP. A soumettre UN ORIGINAL "marqué ORIGINAL"et UNE COPIE "marquée "COPIE" + Version électronique dans une seule enveloppe extérieure.

L'enveloppe extérieure devra porter les mentions suivantes :

**A l'attention de la Coordination du FCP, n°5, Avenue Kumbana, Q.GB, Entrée en face du HCR, C/ Ngaliema, Kinshasa.**

**Concerne : TDR n°4 /FCPII/AUDIT/Nov13 : Offre Audit des Fonds de disposition" « A NE PAS OUVRIR AVANT LE 06 JANVIER 2014 ».Note : L'ouverture ne sera pas publique.**

### **8. Evaluation**

L'évaluation se fera en une seule étape.

L'offre financière proposant le coût le plus bas de la partie du coût unitaire sera retenue à condition de remplir le sous critère (7.a).

La partie remboursable n'est pas évaluée.

### **9. Calendrier prévisionnel**

N°	Activité	Lieu	Date
1.	Publication TdR pour appel à intérêt	Site web FCP et radio Okapi Kinshasa	02.12.2013
2.	Date limite de la Réception des offres	Kinshasa – Bureau FCP	06.01.2014 à 15h00
3.	Ouverture des offres	Kinshasa – Bureau FCP	06.01.2014 à 15h30
4.	Analyse des offres, adjudication et contractualisation	Kinshasa – Bureau FCP	Du 07.01 au 15.01.2014
5.	Déroulement de la mission	Kinshasa – Bureau FCP	Du 03.02 au 15.02.2014
6.	Débriefing de fin de mission	Kinshasa – Bureau FCP	17.02.2014
7.	Rapport final	Kinshasa – Bureau FCP	Du 17.02 au 23.02.2014

**Le Gestionnaire du FCP**